

# CYCLE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

6 SESSIONS - 5 MOIS - 15 PARTICIPANTS

## S'APPROPRIER LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU SPORT



UNE FORMATION INÉDITE POUR LES ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN CHARGE DU SPORT.



Périodes	Durée	Dates	Programme et modalités pédagogiques (6 sessions thématiques)	Intervenants	Lieu
<b>Novembre 2022 à mars 2023</b> Les mardis de 14h à 18h toutes les 3 semaines	1h de préparation en amont des sessions avec la mise à disposition des ressources pédagogiques  Décryptage des informations et contenus, session de 2h de cadrage	08/11/2022	Acteurs et gouvernance du sport	Les experts Olbia Conseil ou de l'ANDES  Les experts du secteur / grands témoins (acteurs institutionnels, dirigeants d'entreprises, anciens ministres, président de fédérations, élus, parlementaires, directeurs d'organisations sportives influentes, etc.)	Présentiel ou distanciel  *Présentiel pour la première et dernière sessions
		13/12/2022	Projet sportif territorial		
		10/01/2023	Financement et modèle économique		
		31/01/2023	Équipements et espaces publics		
<b>Mars 2023 à Août 2023</b> Les mardis de 14h à 18h toutes les 3 semaines	Dialogue avec des experts du secteur, session de 2h sur les problématiques de la thématique	07/03/2023	L'évènementiel sportif		
		04/04/2023	Le sport de haut niveau et le sport professionnel		

### FINALITE DE LA FORMATION

Cette formation, d'une durée de 5 mois, s'adresse aux élus disposant d'un mandat pouvant être amené à porter une stratégie sportive (élus de collectivité ou d'une intercommunalité) désireux de maîtriser les enjeux stratégiques du sport, mais ne souhaitant pas s'engager dans une démarche de formation longue ni certifiante. Conçues pour être compatibles avec la fonction d'élu, les sessions sont organisées selon un format mixte (présentiel/distanciel). Les sessions auront lieu le mardi de 14h à 18h (toutes les 3 semaines). La première et la dernière formation auront un lieu en présentiel (lieu à définir). A l'issue de la formation un bilan individuel basé sur l'analyse des compétences acquises du stagiaire est réalisé et donne lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

